

SPPPI-PACA

Marseille, le 10 juillet 2006

Compte-rendu réunion plénière SPPPI GT DIOXINES Le 23 juin 2006, à 9h00 – CETE D'Aix-en-Provence

Etaient présents :

- M. LEDENVIC, Secrétaire Général du SPPPI et directeur de la DRIRE PACA
- Mme CLISSON, représentante de ARDEB - COLLECTIF AIR,
- M. DEPOUX et Mme SOHIER, représentants d'ARCELOR, SOLLAC MEDITERRANEE
- M. JARNIAC, représentant d'ASCOMETAL
- M. GENTY, représentant de l'ASSOCIATION "VIE" / MNLE 13
- M. CASTEL et M. GIRARD, représentants de l'Association ARENES - CESSA
- M. FORET, représentant de l'AVSANE
- M. DEPRAETERE, représentant de CCI MP - ENVIRONNEMENT INDUSTRIE
- M. DE GAULEJAC, représentant de CCUAT
- M. TROQUET, représentant de CEMENTS VICAT
- M. LASALLE, représentant de la CIRE SUD
- M. SAUVAIRE, représentant de CLCV
- Mme LAUBIN, représentante du CNIID
- M. TOUREL et Mme COUVELY, représentants de la CU MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
- M. SACHER, M. HAUS et M. CHEINET, représentants le CYPRES
- Mme ANDRIEU, représentante de la DDASS 13
- M. DI SAVINO, représentant de la DDASS 83
- M. ALESANDRINI et Mme JEAN, représentants de la DRASS
- M. NEYER, M. BUSSIERE, M. LECLERCQ, M. RHUL, M. DEVILLERS, Mlle SANTUCCI et M. AMORETTI de la DRIRE PACA
- M. ESPINOSA et Mme HESSMANN, représentants d'ECOFORUM
- M. DOR, représentant d'ENERPOL 84 et de l'Association Collectif Air
- M. SARI, de la FACULTE DE PHARMACIE de MARSEILLE
- M. REVALOR, de l'INERIS
- M. DEFLORENNE, représentant de LAFARGE CEMENTS
- M. RAIMONDI, Maire de la COMMUNE de FOS SUR MER
- M. JOFFRIN, MEDECIN
- M. NEVIERE et M. CECCHI, représentants de MNLE 13
- Mme DEVEZE, représentante du PAM
- Mme CATALA, représentante du SIDOM - UIOM d'Antibes
- M. LEBERRE, représentant de SITMAT
- M. BRUNELLO, représentant de la SNET
- M. De CHEFDEBIEN, représentant du SNIDE - FNADE
- Mme BERBIEC, représentante de SOLAMAT - MEREX
- M. CERDAN et M. ROUMEGUERE, représentants de SONITHERM – UIOM de NICE
- M. VEYRIE, représentant de UDVN 13
- Mme NAILCROIX, représentante de UFC Que Choisir ?
- M. AUTARD, représentant de l'UIC

Sont excusés :

- Mme GAVACHE, représentante du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
- M. Le Président du CONSEIL GENERAL 04
- M. Le Président du CONSEIL GENERAL 84
- M. LAURENT, représentant du SIDOM - UIOM d'Antibes
- M. VINCENT, représentant de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
- M. BINET et M. CERVERA, représentants de l'association UFC Que Choisir ?

I.1 - Contexte

Le 14 mars 2005, M. LEDENVIC, directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement, a ouvert à la Préfecture de région, un nouveau groupe de travail du SPPPI sur les dioxines, dans le but de répondre aux multiples questions liées à la problématique des dioxines. Le groupe de travail est composé de quatre ateliers, dont les thèmes sont :

- de déterminer et quantifier les différentes sources de dioxines dans la région PACA,

- de caractériser les effets des dioxines sur la santé,
- de fixer les méthodologies, les actions pour suivre ce type de polluants dans l'environnement,
- et enfin, de déterminer les craintes et les attentes du public en apportant des réponses en collaboration avec les autres ateliers.

Cette réunion plénière a été motivée par le souhait d'une réunion d'étape nécessaire pour faire l'état des lieux de l'avancement des différents travaux, puis de fixer les orientations à venir.

P. Ledenvic rappelle les deux objectifs principaux :

- de connaissances : recueillir le maximum de données dans la plus grande transparence possible
- une finalité très opérationnelle : sur le fondement de ces éléments déterminer de quelle façon il est possible d'organiser la surveillance de l'environnement avec pour vocation de faire le lien entre les émissions et ce qui est mesuré.

L'origine difficile du sujet nécessitait dans un diagnostic partagé de prendre en compte l'ensemble des données et des problématiques et d'aborder tous les débats.

Cette réunion d'étape se tient pour faire le point après un an de travaux et définir les orientations à venir pour tracer lors de la réunion de la commission plénière de septembre la suite du travail.

I.2 - Atelier inventaire des sources en PACA

Pilote : M. LECLERCQ - DRIRE PACA

Cet atelier a pour principal but de quantifier les émissions régionales de dioxines en fonction des différentes sources. Il s'attache notamment à compenser le manque d'information sur les activités humaines non industrielles (feux de forêts, transports, brûlis divers...). En effet, les activités industrielles font l'objet d'un suivi régulier, notamment en ce qui concerne les rejets en dioxines.

La méthodologie adoptée par ce groupe de travail est la suivante :

- Concernant l'inventaire des émissions d'origines industrielles, celui-ci a été réalisé grâce aux déclarations d'émissions industrielles, provenant soit de l'autosurveillance réalisée par l'établissement, soit par des contrôles imposés par voie réglementaire.
- Concernant les autres sources d'émission, le groupe de travail a utilisé :
- des facteurs d'émissions provenant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'EPA (Environmental Protection Agency) et de l'INERIS.
- des données brutes provenant de différentes sources, bilans et études scientifiques, dont les principales sources ont été l'Observatoire de l'Energie en PACA, l'INERIS, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'ADEME, le CITEPA...

Le tableau ci-après recense l'ensemble des sources étudiées dans le cadre de cet atelier.

	Activités liées à l'émission de dioxines	Émission de dioxines en g.ITEQ / an
ACTIVITÉS INDUSTRIELLES	Sidérurgies	9,948
	Incinération d'ordures ménagères (UIOM)	3,81
	Incinérateurs de déchets dangereux (UIDIS)	0,062
	Brûlage de biogaz dans les CET	0,102
	Combustion du charbon	0,044
	Industrie de la pâte à papier	0,015
	TOTAL	13,981
ACTIVITÉS HUMAINES	Chauffage au fioul domestique résidentiel et tertiaire	0,0705
	Feux domestiques (bois)	2,32
	Trafic routier	0,3357
	Barbecues	0,0422
	Feux de fond de jardin (déchets verts)	0,0975
	Fumée de cigarette	0,000394
	Crémation	0,0365
	TOTAL	2,902
AGRICULTURE	Utilisation fuel domestique et essence	0,00924
	Brûlage de déchets plastiques	6,52
	Brûlage des huiles de vidange	0,002478
	Brûlage de pneus	0,043
	TOTAL	6,57
ACTIVITÉS ILLICITES	Brûlage de câbles	3,2
ACTIVITÉS NATURELLES	Feux de forêts	1,26
TOTAL		27,91 g/an

Il apparaît ainsi que le flux de dioxines est d'environ 27,9 g ITEQ/an en PACA.

Les contributions de sources sont les suivantes :

- Industrie : 50,1 % (49,3 % pour la sidérurgie et 0,8 % pour les usines d'incinérations d'ordures ménagères)
- Agriculture : 23,5 %
- Brûlage de câbles : 11,5 %
- Activités humaines : 10,4 %
- Feux de forêts : 4,5 %

A noter que cet inventaire a permis de mettre en avant le flux important de dioxines lié aux pratiques agricoles, au chauffage au bois. A contrario, le flux de dioxines lié au trafic routier est assez faible.

Débat à l'issue de la présentation

Les résultats de l'inventaire sont indiqués en gramme ITEQ (International Toxicity Equivalent).

- M. ESPINOSA rappelle :
 - que l'objectif est de protéger la santé des citoyens
 - l'importance d'une protection accrue de la santé des citoyens,
 - la connaissance des dioxines bromées, fluorés est lacunaire : nécessité d'élargir l'inventaire, nécessité de mesures dans l'environnement...
 - l'importance de contrôler au bout de la chaîne sur les personnes, déterminer l'effet des dioxines sur la santé et l'utilité de mesurer leurs actions et leurs impacts directement sur la santé, par exemple par des prélèvements sanguins...

- M. GENTY aux vues des différents résultats, notamment du brûlage de câbles et celui de pneus, s'interroge quant aux pouvoirs des maires à interdire par voie d'arrêtés municipaux ces pratiques polluantes et illicites.

De plus M. GENTY s'interroge également à la manière de gérer la problématique du chauffage résidentiel au bois qui ne cesse de croître.

A noter que le bois est considéré comme une source d'énergie renouvelable, et le bilan CO2 est très appréciable (contrairement à la combustion de matières premières fossiles).

- Les fiches de synthèse des différentes sources d'émissions seront mises en ligne très prochainement.
- M. RAIMONDI s'interroge dans un premier temps sur l'origine des chiffres, et notamment des sources industrielles, puis dans un deuxième temps sur la quantification des émissions de l'entreprise Sollac – Arcelor. En effet, l'émission de dioxines de Sollac, estimée à 9,9 g paraît faible, comparée aux données précédentes (17g environ en 2003).

- Obtention des chiffres

Concernant les sources industrielles, les chiffres proviennent de l'autosurveillance, de différentes mesures, de contrôles ponctuels, réguliers, imposés par arrêté préfectoral au titre de législation des Installations classées pour la protection de l'environnement. Les industriels surveillent également de nombreux paramètres de fonctionnement.

- M Depoux de SOLLAC indique que les émissions de dioxines de l'entreprise ont largement diminué au cours des dernières années. Passant d'environ 17 g en 2003, de 12 g en 2004, le flux de dioxines émis en 2005 est de 9,8 g ; pour cela, un investissement en 2005 de 16 millions d'euros a été réalisé. Cette réduction des émissions devrait se poursuivre en 2006.

- Cas des incinérateurs d'ordures ménagères : 2005 fut l'année de la mise en conformité, imposant ainsi, une réduction des émissions. Ceci explique donc que le flux de dioxines émis par les UIOM est important pour 2005 : 3,81 g. A noter que la contribution de chaque incinérateur est très inégale : 97 % pour l'UIOM de Nice, dont la mise en conformité à tarder. Les premières analyses prévoient une émission de 0,02 gITEQ pour l'année 2006.

- Les feux de forêts sont à la source d'une émission de dioxines, en effet, la matière végétale contient du chlore. A noter que l'émission de dioxines est plus importante pour les résineux que pour les feuillus.

- Dans l'inventaire et notamment en ce qui concerne le chauffage au bois, la combustion de bois traité a-t-elle été prise en compte ? Non. En effet, les traverses de chemin de fer sont considérées comme déchets dangereux et suivent une filière de traitement spécifique. Concernant les portes, fenêtres traitées (vernis, antibleus, fongicides, insecticides...) le niveau de toxicité leur permet de suivre une filière de traitement identique à celle des ordures ménagères. Concernant les chaufferies communes, celles-ci ne fonctionnent pas avec du bois traité. A noter également que les installations de combustion, dont une partie de l'investissement peut être pris en charge par l'ADEME, ne concernent que les installations assurant un rendement énergétique élevé et un taux d'émission en dioxine réduit.

- Cartographie : plusieurs personnes souhaitent un affinage de la cartographie

La cartographie des sources fixes (industrielles, notamment) ne présente pas de problèmes. A contrario, les sources diffuses, illicites ou non (comme le brûlage de câbles, les mauvaises pratiques agricoles, trafic routier...) sont difficiles à cartographier ; cependant le groupe de travail tentera d'affiner cette cartographie.

La cartographie pourrait s'inspirer des travaux Escompte (cartographie avec une maille de 1km²), cependant il sera nécessaire de prendre en compte les importants facteurs d'incertitudes. L'utilité d'une telle cartographie nécessite ainsi un éclaircissement.

- Les travaux de l'inventaire seront mis en ligne

Pistes et orientations

- Un travail sur la spéciation est important, notamment afin d'identifier et d'inventorier les dioxines de type halogénées (bromées, iodées...)
- Nécessité d'une vision dynamique et d'une mise à jour régulière de l'inventaire, notamment en ce qui concerne les émissions industrielles (sidérurgie et incinération d'ordures ménagères avant et après mise en conformité).
- **Importance de restreindre certaines pratiques illicites :**
 - implications des chambres d'Agricultures et de l'ensemble de la profession agricole (pratiques agricoles)
 - sensibilisation auprès de la Fédération des Récupérateurs (brûlage de câbles)
 - sensibilisation des maires et élus locaux (brûlage de déchets verts, chauffage résidentiel au bois, brûlage de câbles...)
- Affiner la cartographie des différentes sources de dioxines sur la région PACA

I.3 - Atelier Risques sanitaires liés aux rejets de dioxines dans l'environnement

Pilote : Pr BOTTA, faculté de Médecine de Marseille

Présentation : Mme JEAN, de la DRASS PACA – lecture d'une note de M. BOTTA

Soucieux d'établir et de rendre un rapport honnête, complet et objectif, M. BOTTA n'a pas souhaité effectuer la présentation des résultats de cet atelier. En effet, plusieurs études et éléments nouveaux restent à prendre en compte et à intégrer avant la finalisation de l'étude, relative aux effets des dioxines sur la santé humaine.

Pour rappel, cet atelier s'est principalement attaché à synthétiser des données et études scientifiques, publications médicales, études toxicologiques, en procédant tout d'abord à une recherche bibliographique, puis à un résumé de chacune des publications.

A noter également, que les premiers résultats de cet atelier avaient été initialement présentés lors de la précédente réunion plénière en septembre 2005.

Débat à l'issue de la présentation

- M. ESPINOSA rappelle :
 - que le respect de la loi (seuils d'émissions notamment) n'est pas synonyme de protection, de « dangers inexistant ». En effet, un rejet industriel est complexe et est composé d'une multitude de polluants, dont certains ne sont pas réglementés.
 - au bout de la chaîne alimentaire se trouve l'homme (il met 7 ans à éliminer la moitié des dioxines, qui se transmet à l'enfant par le lait maternel). Il est nécessaire d'être attentif, lors de l'évaluation de l'impact sanitaire lié aux dioxines, à la chaîne alimentaire, puisqu'en effet la contamination de l'homme se fait à 95% par la voie ingestion
 - la problématique de la filière des incinérateurs d'ordures ménagères par rapport à celle des déchets dangereux. En effet, les déchets dangereux sont mieux caractérisés que les ordures ménagères .
 - il sera important de prendre en compte les résultats des études en cours sur les riverains de 7 sites pollués par l'INVS
- M. LEDENVIC soulève la question de prélèvements sanguins – qui devra être abordée dans un des sous-groupes - en vue d'une analyse en dioxine afin d'identifier l'impact réel des émissions de dioxines sur la santé humaine. M. LEDENVIC rappelle également l'importance d'exprimer les émissions de dioxines en flux, et non en concentration.

I.4 - Atelier Méthodologies de surveillance

Pilote : M. REVALOR – INERIS

L'objectif majeur de cet atelier est l'identification et la comparaison des différentes méthodologies de surveillance des dioxines, et notamment celles mises en œuvre dans les industries régionales.

La méthodologie adoptée par le groupe de travail a été l'étude de différentes méthodologies de surveillance mises en place par les industriels régionaux. Ainsi, plusieurs méthodes ont été étudiées, et notamment l'utilisation des jauges Owen,

la bio-surveillance à partir de végétaux supérieurs (Ray-Grass) et la bio-surveillance à partir de lichens.

Des fiches de synthèses ont été réalisées pour chacune des techniques étudiées.

Cet atelier œuvre également à la mise en place d'un schéma de surveillance qui prendra en compte :

- les caractéristiques du site : topographie, météorologie, hydrographie...
- le type d'habitat à proximité de l'installation : urbain, rural, dispersé, présence de jardins...
- les activités économiques à proximité : industries, cultures agricoles, élevage, pêche...
- les cibles potentielles : fruits, légumes, fourrages ...

Les perspectives mises en avant par l'atelier sont :

- l'élaboration d'un cahier des charges et d'un guide de recommandations pour une surveillance environnementale des dioxines,
- l'éventuelle poursuite des travaux par une ouverture vers le contrôle des procédés à la source de dioxines

Débat à l'issue de la présentation

Mme ANDRIEU souhaite que la diapositive n°5 relative à la surveillance environnementale des dioxines soit modifiée afin de la rendre plus compréhensible. En effet, en première lecture, le graphique semblait indiquer que 95 % des dioxines émises étaient ingérées. Or, il voulait montrer que la contamination de l'homme se faisait à 95% par la voie ingestion.

La présentation sera modifiée avant sa mise en ligne.

- M. LEDENVIC rappelle que le schéma de surveillance doit avoir comme cible prioritaire l'homme, et que considérant que la contamination se fait chez l'homme à 95% par la voie ingestion, il est primordial de surveiller les cibles agricoles, destinées à la consommation (légumes, fruits, viandes...).
- M. ESPINOSA rappelle :
 - l'importance d'un contrôle indépendant
 - la nécessité de réduire la périodicité des contrôles (déterminer un flux annuel à l'aide de 2 analyses ponctuelles semble être insuffisante)
 - l'importance d'un positionnement stratégique des points de mesures en fonction de la direction du panache, afin que la mesure soit représentative
 - l'importance de la transparence de la part des services de l'Etat et notamment de la DRIRE - à noter que la mise en ligne des arrêtés préfectoraux et des rapports de visites est très appréciée. Par ailleurs, la mise en ligne directe sur internet des résultats de mesures serait intéressante.
 - que le temps nécessaire à l'homme pour éliminer les dioxines de son corps est d'environ sept ans, et que pour cette raison, le contrôle et la surveillance de cibles humaines sont nécessaires
- M. LEDENVIC approuve également que l'indépendance et la transparence des contrôles sont essentielles. C'est la raison pour laquelle, lorsque ce sous-groupe aura terminé ses travaux, des discussions devront être engagées sans tarder sur la mise en place d'un dispositif partenarial et transparent de surveillance des dioxines dans l'environnement.
- Mme CLISSON soulève la problématique de l'importation de denrées qui ne sont pas contrôlées (fourrages en provenance de Pologne, denrées alimentaires...) et la nécessité d'inclure ces paramètres dans l'évaluation des sources de dioxines et de les prendre en compte dans l'atelier de surveillance.
- M. LASALLE rappelle que l'INVS publiera prochainement une étude sur l'imprégnation de la population autour des usines d'incinération d'ordures ménagères, et indique que l'atelier « Risques sanitaires » n'a travaillé que sur les effets des dioxines sur la santé mais n'a pas envisagé de travailler sur les mesures.
- M.GENTY fait part de la nécessité de contrôler les procédés étant à la source de dioxines (en amont des rejets dans l'atmosphère).
- M. SAUVAIRE soulève la problématique de l'insuffisante connaissance des effets d'un cocktail de polluants (dioxine + métaux par exemple) sur la santé de l'homme. . SAUVAIRE indique également l'intérêt de prendre en compte la vétusté des UIOM, notamment aux vues de la périodicité des contrôles.
- Mme ANDRIEU confirme le manque de données sur l'effet sanitaire d'un mélange de polluants, et indique que la méthodologie d'évaluation des risques sanitaires ne s'intéresse qu'à la toxicité de mono-polluant et non pas à un mélange de polluants, occultant ainsi les éventuels effets synergiques ou antagonistes.

Pistes et orientations

M. LEDENVIC propose que :

- le contrôle des procédés soit étudié et approfondi. Ce point sera pris en charge par l'atelier inventaire des sources
- l'atelier risques sanitaires pourrait prendre en compte les éléments pour une surveillance des cibles humaines : type de prélèvements, mesures...
- l'atelier méthodologies de surveillance travaillera sur la périodicité des mesures. En effet, si un contrôle périodique peut être suffisant pour évaluer l'impact chronique d'un rejet, il ne l'est pas pour un rejet accidentel. Par ailleurs, cet atelier prendra en compte les différents congénères.

I.5 - Atelier Perception - Communication

Pilotes : M. HAUSS et M. SACHER – CYPRES

L'objectif de cet atelier est de recenser les craintes et les questions du public, puis dans un second temps, d'apporter des réponses en collaboration avec les autres ateliers du groupe de travail Dioxines.

Au cours des différents travaux de l'atelier, il est apparu certaines difficultés, et notamment :

- **le passage de la sphère technique (études et points de vue scientifiques, d'experts...) à la sphère publique**
- **le risque est défini par plusieurs représentations**

Plusieurs axes de réflexion, et notamment sur le plan de communication, restent à développer et à consolider. Cependant, il en ressort :

- **la proposition de créer un groupe de travail permanent et pluraliste pour organiser la mise à jour et la diffusion des connaissances au travers d'une lettre périodique**
- **la communication s'établira au travers de conférences et de relais (commission locale d'information, médecins, pharmaciens, élus locaux, chambres d'agriculture...)**

Il a été rappelé que cet atelier a connu des problèmes au cours de la réunion du 23 août 2005, en effet, les trois représentants de l'association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos-sur-Mer (DPLGF) ont indiqué que l'association ne souhaitait plus participer à ce groupe de Travail. En effet, « *le Conseil d'Administration de l'association (DPLGF), réuni le 17 août 2005 a pris la décision de ne plus participer à cet atelier afin de protéger l'intégrité de l'association dans son combat face aux industriels pollueurs et aux autorités complices très majoritaires dans cet atelier, tant que ne seront pas connus les résultats de l'Enquête Nationale sur l'imprégnation par les dioxines lancée auprès des populations vivant à proximité de 8 usines d'incinération (UIOM) par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) en collaboration avec l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) avant que ne soit lancée l'enquête publique sur l'incinérateur d'ordures ménagères que la CUMPM veut implanter à Fos.* »

La situation de cet atelier s'est fortement améliorée depuis la participation de nouvelles associations, et l'intervention du CESSA (Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées) pour réaliser un compte-rendu oral fait « à chaud », en fin de chaque séance, puis un compte-rendu synthétique écrit, diffusé à l'ensemble des participants, et assurer une fonction de miroir.

Débat à l'issue de la présentation

- M. SARI évoque le problème des sources diffuses. En effet, contrairement aux sources fixes ou industrielles qui peuvent être contrôlées et donc susceptibles d'être réduites, les sources diffuses (par exemple : les pratiques agricoles ou le brûlage de câbles) seront difficilement contrôlables.
- **M. LEDEVNIC, en réponse, rappelle l'existence du Pôle Environnement et Développement Durable et la présence des services de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) au sein du pôle. Ainsi, il peut être envisagé une action de ces dernières sur les chambres d'agricultures en vue d'une amélioration de certaines pratiques agricoles.**

Pistes et orientations

M. LEDENVIC souligne que cet atelier doit travailler de manière très étroite avec les autres ateliers, et rappelle également l'importance d'une tribune privilégiant une approche contradictoire. Cette dernière pourrait être une source d'informations intéressante et complémentaire de la lettre périodique.

CLOTURE DE LA REUNION : 12h30